

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ASSURANCE-EMPLOI : « UN REcul MAJEUR! »

Montréal, le 14 septembre 2022 – Le porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), Pierre Céré, accompagné de Nicolas Miot, conseiller au Comité Chômage de Montréal, ont entrepris une marche vers Ottawa, pour attirer l'attention sur l'expiration prochaine des mesures temporaires d'assurance-emploi, et surtout relever l'absence d'une réforme si souvent promise et qui devait prendre le relais de ces mesures temporaires. La bonification des prestations de maladie encore une fois retardée et les délais administratifs inhumains auxquels font face les prestataires seront aussi au cœur des enjeux soulevés.

« Le 25 septembre prochain, le programme d'assurance-emploi reviendra à ses paramètres désuets et inéquitables, laissant de côté des milliers de personnes. Alors que le gouvernement s'était engagé à une réforme de l'assurance-emploi, qu'il a organisé une longue série de consultations depuis plus d'un an auprès de la population et de la société civile, il procède plutôt à un retour au statu quo! C'est un recul majeur », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC.

À chaque jour de cette marche, des contingents de sympathisant-e-s vont marcher des relais avec les représentants du CNC. « Nous marchons et arriverons à Ottawa en compagnie de nombreux alliés sociaux, syndicaux, politiques et autochtones. Nous demandons une rencontre avec le Premier Ministre pour lui faire part de la situation », a continué le porte-parole.

En marge de cette marche, le Conseil national des chômeurs et chômeuses lance une campagne de publicités (www.lecnc.com/marche) pour sensibiliser la population et les décideurs politiques à la situation.

**LE GOUVERNEMENT
NOUS A ENCORE MONTÉ
UN BATEAU!**

LE 25 SEPTEMBRE,
LE PROGRAMME D'ASSURANCE-EMPLOI
reviendra à ses paramètres désuets
et inéquitables, laissant de côté
DES MILLIERS DE PERSONNES.

**LE RETOUR AU
STATU QUO EST UN
REcul MAJEUR!**

MONSIEUR TRUDEAU,
NOUS MARCHERONS
DE MONTRÉAL À OTTAWA.

NOUS SOUHAITONS
VOUS RENCONTRER
LE 22 SEPTEMBRE.

SUIVEZ-NOUS :
www.lecnc.com/marche/

CNC
CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses met de l'avant trois revendications:

- 1. Nous demandons le prolongement des mesures temporaires jusqu'à la mise en place d'une réforme pressante du programme d'assurance-emploi, incluant l'élargissement du programme vers le monde du travail autonome : Il est inadmissible de revenir au statu quo à compter du 25 septembre, c'est-à-dire à un programme défaillant, celui que nous connaissons depuis les années 1990, avec une admissibilité fortement réduite, des règles**

injustes et l'exclusion de milliers de travailleur-se-s. Il faut une réforme de l'assurance-emploi, bénéficiant d'une couverture élargie et de protections améliorées.

- 2. Nous demandons que les prestations de maladie bonifiées (de 15 à 26 semaines) entrent en vigueur immédiatement :** *Les budgets fédéraux de 2021 et 2022 indiquaient que la durée des prestations de maladie allait être prolongée de 15 à 26 semaines à l'été 2022. Le gouvernement a toujours laissé entendre que la prolongation entrerait en vigueur en août 2022 et il n'y a toujours rien à l'horizon. Au fil des années, plusieurs partis politiques et représentant-e-s de la société civile, dont le CNC, ont réclamé la prolongation des prestations de maladie, jugeant que le plafond de 15 semaines étaient largement insuffisant.*
- 3. Nous considérons que les délais administratifs vécus par les prestataires sont inacceptables et nous demandons qu'ils soient résolus dans les plus brefs délais :** *Les citoyen-ne-s souffrent présentement des délais indus de l'assurance-emploi, attendant souvent depuis plusieurs mois pour que leur dossier soit traité.*

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com